



St Barthélémy



Photo Laurent NIVON

La gabusienne

Mensuel d'informations communales de St Barthélémy.

Les articles à paraître doivent être déposés en Mairie ou envoyés par mail mairie.saintbarth@wanadoo.fr avant le 20 de chaque mois

Rédaction - Administration et impression - Mairie de St Barthélémy

Sommaire :

- * Le mot du Maire
- * Communiqué Hélène
- * Compte rendu du Conseil Municipal
- * L'Intercommunalité en question
- * manifestations
- * Informations diverses

Avril 2008 n°143

Horaire d'ouverture du secrétariat de Mairie

Lundi	8 h 30 - 12 h
	13 h 30 - 17 h
Mercredi	8 h 30 - 12 h
	13 h 30 - 17 h
Vendredi	8 h 00 - 12 h

HEURES D'OUVERTURE DE LA DECHETERIE DE BEAUREPAIRE

Lundi	9 h - 11 h 45
	14 h - 17 h 45
Mardi	FERMEE
Mercredi	9 h - 11 h 45
Jeudi	14 h - 17 h 45
Vendredi	FERMEE
Samedi	9 h - 11 h 45
	14 h - 17 h 45

Le mot du Maire

Le monde évolue et le village de St Barthélémy aussi.
 Le bar « le St Barth » va se délocaliser pour s'installer au centre commercial.
 Ce service de proximité qui permettait aux habitants du centre du village de bénéficier chaque matin du pain, journal, cigarettes, de se rencontrer et boire un café en échangeant les nouvelles du pays cesse son activité le 1er mai.
 On ne peut que le regretter.
 Etre obligé de se remettre en question parce que les habitudes, les besoins, les règles ont changé n'enchantent pas plus les consommateurs que les commerçants.
 Cependant la logique économique a ses exigences et les commerçants leurs fins de mois à assurer.
 Vous pourrez retrouver le sourire et la convivialité d'Hélène au centre commercial.
 Chacun et chacun d'entre nous s'y rend presque quotidiennement et y rencontre des voisins, des connaissances, des amis.
 Pourquoi ne pas imaginer que les conversations qui se tiennent dans les allées des grandes surfaces ne se poursuivent de façon plus agréable autour d'un verre ou d'un café « chez Hélène »... ?



A compter du 1er mai 2008

Le bar tabac « le St Barth » sera transféré 1387 route de Beaurepaire dans la galerie marchande du centre commercial le Suzon

COMMUNIQUE DU BAR TABAC « LE ST BARTH »

En milieu rural l'application du décret anti-tabac modifie les comportements et ne permet plus au petit commerce de vivre. Le bar est par excellence un lien de convivialité et de liberté.
 Si le fait d'allumer une cigarette devient un délit, on ne le fréquente plus et il meurt.
 Les infarctus du myocarde ont baissé de 15% et je m'en réjouis mais les conclusions prématurées ressemblent plus à une manipulation médiatique qu'à un constat médical. L'avenir nous le dira....
 Le mien n'est plus ici et je le déplore.
 Se remettre en question à 55 ans avec les enjeux financiers que cela exige ne m'arrange pas plus que mes clients qui devront se passer aussi des services de proximité : pain, journal, timbres, crédits...
 Je tiens à les remercier pour leur fidélité et leur demande de comprendre que cette situation je la subis avec eux.

Hélène

TROUVEE le 16 avril 2008 petite chatte tricolore

À réclamer en Mairie 04 74 84 63 25



Mise à jour du plan cadastral



Depuis le 3 avril, le service du cadastre procède à la mise à jour du plan cadastral de la commune. Ces travaux consistent essentiellement en des mesures sur le terrain pour faire figurer les constructions nouvelles, les piscines... sur le plan cadastral.

Ceux-ci seront conduits par M. Vincent DEBOUT, technicien géomètre du cadastre muni d'une carte professionnelle attestant de son identité.

Merci de lui réserver un bon accueil



DESIGNATION DELEGUES AUX EPCI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation des membres pour représenter la commune au sein des différents syndicats intercommunaux.

Le conseil désigne comme délégués :

COMMUNAUTES DE COMMUNES

Délégués titulaires : Gérard BECT
Bernard GUILLOT
Maurice PELISSIER
Isabelle ZORELLE

Délégués suppléants : Brigitte GUEDENET
Luc BERNIER

SYNDICAT DES EAUX

Délégués titulaires : Gérard BECT
Maurice JAILLOT
Bruno GIRIER
Alain HERNANDEZ
Bruno DANNONAY

SYNDICAT MIXTE

Bernard GUILLOT

DELEGUE AU SE 38 (Syndicat Energie)

Bernard GUILLOT

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire explique qu'il convient de renouveler la liste des membres des différentes commissions communales

COMMISSION DEPARTEMENTALE EQUIPEMENT COMMERCIAL

Délégué titulaire : Maurice PELISSIER
Délégué suppléant : Gérard BECT

COMMISSION DES ECOLES

Vice Président : Brigitte GUEDENET
Membres : Cathy MOREL
Anne MOLLY-MITTON
Bruno GIRIER
Marie Myriam PETREQUIN
Karine DUCREUX
Michel PITINO

COMMISSION COMMUNICATION

Vice Président : Gishlène PUPAT
Membres : Annie TERREN
Isabelle ZORELLE
Maurice PELISSIER
Bernard GUILLOT

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Vice Président : Gérard BECT
Membres : Bruno GIRIER
Luc BERNIER
Jean-Pierre EFFANTIN

DELEGUE BIBLIOTHEQUE

Brigitte GUEDENET

COMMISSION VERIFICATION PERTES DE RECOLTES

Vice Président : Bruno GIRIER
Membres : Bruno POINT
Claude SERPINET

COMMISSION FLEURISSEMENT – CADRE DE VIE

Vice Président : Gishlène PUPAT
Membres : Bruno DANNONAY
Karine DUCREUX

Isabelle ZORELLE
Luc BERNIER

COMMISSION MOUVEMENT ASSOCIATIF – SPORT ET JEUNESSE

Vice Président : Alain HERNANDEZ
Membres : Brigitte GUEDENET
Alexandre MOUGEL
Cathy MOREL

COMMISSION COURS D'EAU

Vice Président : Bruno DANNONAY
Membres : Luc BERNIER
Alain HERNANDEZ
Alexandre MOUGEL
Jean-Pierre EFFANTIN

COMMISSION ACCUEIL NOUVEAUX ARRIVANTS

Vice Président : Luc BERNIER
Membres : Laurent ROUDET
Gishlène PUPAT

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET SECURITE

Vice Président : Bruno DANNONAY
Membres : Luc BERNIER
Alexandre MOUGEL
Alain HERNANDEZ
Bernard GUILLOT
Anne MOLLY-MITTON
Laurent ROUDET

FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il ne souhaite pas voir augmenter son indemnité de fonction pour ce nouveau mandat.

Il explique qu'en conséquence une délibération expresse est nécessaire sans quoi il se verrait attribuer l'indemnité maximale prévue soit 31 % de l'indice brut 1015.

Le Maire dans un souci d'équité avait suggéré en 2001 ne percevoir que les 819 /1000 ème correspondant à la population INSEE de la commune à l'époque (25% de l'indice brut 1015).

Concernant les adjoints le montant maximum de leur indemnité est fixé à 40% des 17% de l'indice précité.

Monsieur le Maire rappelle que durant la précédente municipalité, les adjoints percevaient 32% des 17% de cet indice.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer,

Après réflexion le Conseil

ADOpte la proposition du Maire

MAINTIENt le montant de son indemnité pour 25% de l'indice brut 1015

CONSIDERANT la charge de travail impartie aux adjoints

AUGMENTE le montant de leur indemnisation à hauteur de 40% des 17% de l'indice 1015

FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES DU CONSEILLER DELEGUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que Bernard GUILLOT a été nommé Conseiller délégué lors de la séance précédente.

Il explique qu'il y a lieu de lui accorder une indemnité et demande au Conseil de se prononcer.

Le Conseil après échange

ACCEPTE le principe de l'indemnité

FIXE son montant à la moitié de la rémunération des adjoints soit 20% des 17% de l'indice brut 1015.

RACHAT DES JOURS DE RTT

Monsieur le Maire expose au Conseil la possibilité accordée aux salariés de demander le rachat de quatre jours de repos travaillés au titre de l'année 2007.

Il précise que cette mesure ne s'applique qu'annuellement.

Le conseil après réflexion,

ACCEPTE le principe de cette indemnisation.

TRANSFORMATION DE POSTE

Monsieur le maire rappelle au Conseil qu'une personne vacataire a été recrutée au secrétariat afin de remplacer la secrétaire titulaire lors de son congé maternité.

Il indique que compte tenu de l'augmentation de la population, il paraît indispensable d'embaucher cette personne afin d'assurer au mieux l'accueil lors des permanences au public.

Il propose de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, et demande au Conseil de se prononcer sur le nombre d'heures hebdomadaire nécessaire au bon fonctionnement du secrétariat.

Le Conseil après échanges,

CONSIDERANT qu'il est indispensable d'améliorer la qualité du service public rendu aux usagers

CREE un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mai 2008

FIXE à 25 heures hebdomadaires le temps de travail de l'agent

CHARGE le Maire des formalités administratives consécutives à cette décision.

DEMANDE DE SUBVENTION FORMAFoot

Monsieur le Maire expose la requête de l'association FORMAFoot, concernant le tournoi international qu'elle organise une fois par an lors du week end de Pentecôte.

Il détaille le budget prévisionnel établi par Monsieur Jean GONZALBEZ, Président de l'association.

Le Conseil après délibération,

DECIDE de prendre en charge la réception des équipes étrangères ayant lieu le vendredi soir à hauteur de 575 euros

DIT que les factures correspondantes seront libellées à l'entête de la Mairie.



Recensement militaire 2ème trimestre 2008 :

"Tous les jeunes (filles et garçons) de nationalité française nés au cours du 2ème trimestre 1992 doivent **obligatoirement se faire recenser en Mairie.**

Pour cela il suffit d'apporter :

- * une carte d'identité ou d'un document justifiant de la nationalité française,
- * du livret de famille,
- * d'un justificatif de domicile.

Une attestation de recensement sera remise au jeune, elle est indispensable pour la journée d'appel de préparation à la Défense mais également pour s'inscrire aux examens permis auto ou moto, baccalauréat... "

PRECISION:

Ceux qui n'ont pas satisfait à cette obligation peuvent régulariser jusqu'à 25 ans

SAMEDI 24 MAI 2008

JOURNEE FETE DE LA PECHE

A la Tannerie

Organisée par la « Truite de St Barthélémy »



Dès 8 h 45 les élèves de l'école communale seront sensibilisés au milieu aquatique, aux espèces peuplant la rivière, aux différentes techniques de pêche avant de pêcher.

A partir de 11 h 30 jusqu'au soir les petits de moins de 7 ans pourront taquiner la truite avec du matériel prêté par la Société de pêche.

A 14 h 30 concours de jeunes de + 7 ans à 13 ans avec coupes et nombreux lots.

BUFFET - BUVETTE



DIMANCHE 18 MAI 2008

A partir de 9 h au Clos Tardy à ST BARTHELEMY

FETE CHAMPETRE

Au profit des enfants handicapés de l'AFIPAEIM
REPAS SOUS CHAPITEAU à MIDI

Harmonie et Chorale de Jarcieu
Calèche, Pêche à la truite, Buffet, Buvette
Concours de Pétanque Familiale à partir de 15 h

Réservation **04 74 79 76 13** - avant le 12 mai 2008

ACCA ST BARTHELEMY



Suite à un lâcher de gibier de repeuplement l'ACCA rappelle que la divagation des animaux domestiques est interdite.

Toute infraction sera poursuivie.

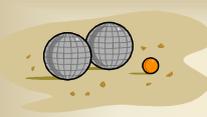
Le Président Jean LAQUET

DIMANCHE 14 JUN 2008

JOURNEE PETANQUE

Au stade

Organisée par la l'ACCA « St Hubert de St Barthélémy »



SAMEDI 10 et DIMANCHE 11 MAI 2008

8ème TOURNOI INTERNATIONAL de FOOTBALL

Au stade de St Barthélémy à partir de 9 h

Organisé par FORMAFoot Marcollin - Pajay - St Barthélémy - Viriville

VENEZ NOMBREUX

**Repas
Buffet
Buvette**

Equipes engagées :

- Portugal
- Espagne
- Equipes régionales :
Corrèze
Pas de Calais
Ardèche



Site internet www.formafoot.org

L'intercommunalité en question

Elu Conseiller délégué, je siège dans plusieurs Structures Intercommunales : La Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire, le Syndicat Energies du département de l'Isère (SE 38) et le Sictom des Pays de la Bièvre chargé du traitement de nos déchets. Ces Collectivités sont certes souvent méconnues et la gestion éloignée des populations; néanmoins elles sont indispensables et vitales au développement de nos communes.

Je m'engage à tenir informé les Saints-Barthélémiens du fonctionnement de ces 3 Collectivités Territoriales et des décisions adoptées.

Aujourd'hui je présenterai la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire, ou je suis délégué depuis 25ans, elle regroupe les 15 Communes du Canton pour une population de 12 188 habitants au recensement de 1999, beaucoup plus aujourd'hui.

Le Conseil Communautaire se compose de 65 délégués titulaires et de 50% de suppléants désignés par les Conseils Municipaux, d'un Bureau de 18 Membres avec 14 Vices-Présidents, dont pratiquement tous les Maires. Le Président est Christian NUCCI, Vice-président du Conseil Général.

Les domaines de compétences de la Communautés de Communes (CCTB) sont les suivants : Développement économique, Environnement, Social, Tourisme, Habitat Logement, Ecoles, Equipements Sportifs, Voirie Intercommunale, Sécurité, Ecole de Musique, Petite Enfance Jeunesse. Le Budget 2008 s'élève à 7 582 332 millions d'euros en fonctionnement et 8 753 016 d'euros en investissement.

Prochaine édition : le SE 38.

Bernard GUILLOT, Conseiller délégué

Rentrée scolaire 2008 2009

Inscriptions les lundis :
5 mai 19 mai 2008

Merci de vous munir :

- du carnet de santé de l'enfant
- du livret de famille
- du certificat d'inscription délivré à la Mairie si vous n'habitez pas St Barthélémy



JEUDI 8 MAI 2008 VIDE GRENIER

Organisé par le Sou des écoles

Parking + Salle polyvalente

2 € 50 le mètre en extérieur - 4 € le mètre en intérieur

BUFFET BUVETTE

Inscriptions et renseignements au
06 03 07 60 95 (de 9 h à 20 h)

Mots croisés sur le thème de St Barthélémy réalisés par DESCHAMPS Isabelle

